



**Ref. 5106**  
**Paris - La Bourdonnais**

**A LOUER**  
**PORT DE LA BOURDONNAIS**  
**TERRE-PLEIN 2580 M2**  
**AVEC POSTE DE TRANSIT A MATERIAUX**  
**DESTINATION : IMMOBILIER**  
**LOGISTIQUE ET VRAC**

<b>Surface du terrain</b>	<b>Situation / Desserte</b>
<b>Disponibilité</b> Immédiate	Port de la Bourdonnais, Amont de la passerelle Debilly, Aval du pont de l'Alma
<b>Divisible</b> Oui	<b>Accès autoroute</b> A proximité Port de la Bourdonnais - Amont de la passerelle Debilly - Aval du pont de l'Alma
	Accès routier : Par le quai Branly - Paris 7e
	<b>Accès transport en commun</b> Oui RER C (station Pont de l'Alma) Métro ligne 9 (station Alma MARceau)
	<b>Embranchement fluvial</b> Oui <b>Accès voie ferroviaire</b> Non
<b>Equipements</b>	<b>Urbanisme</b>
<b>Eau potable</b> Oui	Protection des monuments historiques et des sites.
<b>Eaux usées</b> Non	<b>L'emprise est située :</b>
<b>Electricité</b> Oui	- aux abords d'ouvrages inscrits et de bâtiments classés et inscrits au titre des monuments historiques,
<b>Gaz</b> Non	- en site inscrit et aux abords de sites classés,
<b>Télécommunications</b> Oui	- en périmètre UNESCO,
<b>Clôture / Portail</b> Oui	Consultation des Architectes des Bâtiments de France.
<b>Eclairage urbain</b> Oui	<b>Document de cadrage :</b> cahier des prescriptions architecturales et paysagères des bords de Seine.
<b>Centre de vie</b> Non	<b>Zone de PLU</b> Zone UGSU PPRI de Paris : Zone Rouge
<b>Particularités du site</b>	<b>Conditions financières</b>
Présence d'un poste de transit (PTMI) avec travaux à prévoir. Cet ouvrage pourra être démolé par le lauréat si pas d'usage pour son activité.	Loyer annuel forfaitaire : nous consulter.
Quai amodié avec plan d'eau ou sans plan d'eau.	Ristourne pour trafic fluvial (vrac ou conteneur)
Linéaire de quai grevé par zone d'attente marinier (135 ml) à l'amont du site.	Durée de location en fonction de l'activité exercée et investissements réalisés.
<b>Mitoyenneté du terminal conteneurs :</b>	Redevance complémentaire pour aménagement spécifique réalisé par HAROPA - Ports de Paris.
Voies de transit partagées avec obligations de gestion des accès (barrières notamment)	
<b>Site ouvert aux piétons</b> en dehors des heures d'exploitation (soirs et week-ends/jours fériés).	
<b>Projet d'aménagement et d'insertion architecturale à présenter obligatoirement aux ABF.</b>	
Environnement : <b>site touristique majeur.</b>	
<b>Fiscalité</b>	<b>Publicité</b>
<b>Taxe d'aménagement</b> 5 %	<b>Publié le</b> 04 janvier 2019

**Agence Paris Seine**

Courriel : [services.urbains@paris-ports.fr](mailto:services.urbains@paris-ports.fr)

